

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE GER

Projet de déclassement et d'aliénation d'une portion de la voie communale n°18 dite chemin du Coutéou

Par arrêté n° 157/2019 du 26 novembre 2019,

Le Maire de la Commune de GER a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de déclassement et d'aliénation d'une portion de la voie communale n°18 dite chemin du Coutéou.

M. Gérard BAQUÉ, Directeur général de société en retraite, a été désigné par le Maire comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de GER du 11 décembre 2019 au 26 décembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie le mercredi 11 décembre 2019 de 9 heures à 12 heures.

L'avis relatif à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête pourront être consultés sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : www.ger.fr

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le Maire à la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement et d'aliénation d'une portion de la voie communale n°18 dite chemin du Coutéou pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie, ou adressées par courriel à l'adresse suivante : mairie.ger@wanadoo.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête.

Le cas échéant, au terme de l'enquête, le Conseil municipal approuvera le déclassement et l'aliénation de la portion de la voie communale n°18 dite chemin du Coutéou.

Le Maire,
Bernard POUBLAN